

RAPPORT DE LA COMMISSION DES REFORMES DE LA FIFA 2016

(2 DECEMBRE 2015)

La FIFA traverse actuellement la plus grave crise de son histoire. Cette crise doit aussi être considérée comme une occasion unique de rénover la FIFA. Ainsi, afin de restaurer la confiance dans la FIFA, il est nécessaire d'apporter des modifications significatives à sa structure institutionnelle et à ses procédures opérationnelles afin de prévenir la corruption, la fraude et les transactions intéressées, et de rendre l'organisation plus transparente et responsable. Les récents événements ont tout particulièrement causé du tort à la FIFA et de profonds changements culturels sont nécessaires pour que des réformes puissent être durables et que la réputation de la FIFA soit restaurée, le tout afin que cette dernière puisse se concentrer sur sa mission première : promouvoir le football partout dans le monde.

COMMISSION DES REFORMES DE LA FIFA 2016

Les membres de la Commission des Réformes de la FIFA 2016, qui est présidée par François Carrard, sont issus des six confédérations et ont été installés en août 2015 par le Comité Exécutif de la FIFA. La commission s'est réunie à Berne les 2 et 3 septembre ainsi que les 16, 17 et 18 octobre, puis enfin à Zurich le 19 novembre.

La commission a pu profiter de la contribution de Domenico Scala, président indépendant de la Commission d'Audit et de Conformité de la FIFA, et a étudié ses propositions détaillées concernant les réformes de la FIFA. En outre, la commission s'est penchée sur un certain nombre de documents et rapports – dont le travail de la Commission Indépendante de Gouvernance, présidée par Mark Pieth – de même que sur divers rapports critiquant la FIFA (Transparency International et Play the Game) et appelant à en améliorer la gouvernance. La commission a également consulté les partenaires commerciaux de la FIFA et notamment ses principaux sponsors, et a attentivement écouté leur point de vue au sujet des réformes de la FIFA. Il en résulte que de nombreuses propositions du présent rapport reflètent les opinions et

recommandations exprimées par d'autres. La commission tient donc à cet égard à remercier tous ceux qui ont contribué à cet important débat.

La commission a rédigé le présent rapport à l'intention du Comité Exécutif de la FIFA qui se réunit en décembre 2015, et recommande par là même des changements pertinents aux Statuts et règlements de la FIFA afin que la gouvernance, la transparence et la culture de cette dernière soient significativement améliorées. La commission s'attend à ce que ses recommandations, dans l'hypothèse où elles seraient approuvées par le Comité Exécutif, soient soumises à la considération du Congrès en février 2016 afin que les amendements nécessaires aux Statuts de la FIFA puissent être approuvés. Une ébauche de nouveaux Statuts de la FIFA est jointe au présent rapport, ainsi qu'une ébauche de résolution, également à soumettre au Congrès.

Ce rapport n'a suscité aucune dissension, et toutes les recommandations formulées par la commission ont été unanimement approuvées par ses membres.

PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS DE REFORMES

La Commission des Réformes de la FIFA 2016 propose trois séries de principes pour réformer la FIFA :

- Principes de leadership pour mettre en œuvre le changement culturel à la FIFA ;
- Principes de réforme de gouvernance ;
- Principes visant à encourager une plus grande participation des associations membres et des acteurs du football au sein de la FIFA.

Tous ces principes sont d'une égale importance. Les changements de culture, la gouvernance de l'organisation et le niveau de participation des acteurs du football – notamment les associations membres et les joueurs – sont des éléments essentiels pour que la FIFA puisse se réformer, redorer son blason et mieux servir la communauté du football.

PRINCIPES DE LEADERSHIP VISANT A METTRE EN ŒUVRE LE CHANGEMENT CULTUREL A LA FIFA

Si apporter des changements aux Statuts et au mode de fonctionnement de la FIFA est nécessaire pour garantir la conformité et l'adhésion aux meilleures pratiques en matière de gouvernance, apporter des changements culturels et comportementaux au niveau de la direction de la FIFA permettra de renforcer l'impact et la durabilité de ces changements et de restaurer la crédibilité de la FIFA. Une organisation forte ne se distingue pas uniquement par son produit ou les services qu'elle fournit, elle se distingue par ses dirigeants. Des dirigeants assumant leurs responsabilités lorsque la situation se dégrade et que l'organisation est en danger. La commission a la ferme conviction que la FIFA et ses associations membres doivent s'unir autour de principes fondamentaux, communiquant au public tout son sérieux et renforçant les profondes réformes culturelles, pour véritablement faire évoluer l'organisation de manière positive.

Les principes sont les suivants :

- **Responsabilité** – Il est aisé de jeter la pierre à ceux qui ont causé du tort au football et à la réputation de la FIFA, mais les dirigeants de la FIFA ne peuvent plus opter pour cette stratégie. La FIFA doit accepter de devoir redresser elle-même la barre. Personne ne peut ne pas reconnaître les problèmes de la FIFA et ne pas accepter le fait qu'elle doit être transformée pour survivre.
- **Humilité** – Les dirigeants de la FIFA doivent reconnaître et accepter que les erreurs passées sont réelles et inacceptables. Des réformes saines ne sont qu'une partie d'un changement de cap culturel plus vaste à opérer pour réellement insuffler un changement positif à la FIFA. Ce processus dépasse tout individu, ou toute confédération ou association membre que les membres de la commission représentent.
- **Exemplarité** – Les dirigeants de la FIFA doivent donner l'exemple pour encourager la culture éthique des cadres et des employés, des membres du Comité Exécutif, des confédérations, des associations membres et des acteurs que sont les joueurs, officiels et

partenaires commerciaux. Aucun comportement contraire à l'éthique ne peut être toléré, mais doit au contraire être condamné et traité en conséquence par les dirigeants de la FIFA, ouvertement et publiquement. Les individus doivent sentir que les dirigeants de la FIFA promeuvent l'identification des mauvais agissements et des comportements contraires à l'éthique, et que, loin de les étouffer, ils incitent à dénoncer ces comportements. Les dirigeants de la FIFA doivent reconnaître que leurs propos et leurs actes sont essentiels pour optimiser la durabilité du changement.

- **Respect** – Les problèmes que la FIFA s'est engagée à résoudre ont une histoire longue et complexe, et les débats seront animés pour savoir si ces réformes devraient être mises en œuvre ou si elles vont trop loin. Toutefois, durant ces débats, il conviendra de faire preuve de respect les uns envers les autres, au regard de nos origines et cultures différentes. Notre respect mutuel et l'intégrité de nos propos quand il s'agit de souligner l'importance des réformes aura un impact énorme sur la manière dont ces réformes seront accueillies et perçues.
- **Sincérité** – Il est absolument indéniable que les amateurs de football et les partenaires commerciaux de la FIFA n'accepteront plus que la FIFA ne fasse pas preuve de la plus totale transparence dans la manière dont le football est administré aux niveaux mondial, régional et local. Nous n'attendons rien d'autre les uns des autres. Chacun d'entre nous vit personnellement les réformes, et il est vital que la FIFA demeure une plateforme de discussions ouvertes et honnêtes. Les organisations qui réussissent sont celles qui se montrent capables de reconnaître et de mettre en œuvre le changement. Écouter à la fois ses partisans et ses détracteurs, et réévaluer en permanence la manière dont la FIFA pourra s'adapter au mieux aux changements sociaux et culturels à venir, est indispensable pour la réussite de l'organisation à long terme : la FIFA doit être tenace dans sa volonté d'écouter d'autres points de vue. Vis-à-vis du public, la FIFA a tout à gagner à admettre et reconnaître la véracité des faits : la route sera longue et une profonde réforme organisationnelle et culturelle est nécessaire, et nous, membres de la FIFA, nous engageons sur ces deux tableaux. Ces réformes doivent être le commencement et non l'aboutissement d'une discussion sur la manière dont l'organisation peut s'améliorer afin

de mieux remplir la mission qu'elle a envers les associations membres, les parties prenantes et les amateurs de football.

La commission considère que les principes de leadership énumérés plus haut sont d'une telle importance qu'ils devraient être affirmés dans une résolution¹ votée par les associations membres de la FIFA à l'occasion de son prochain Congrès extraordinaire.

PRINCIPES DE LA REFORME DE GOUVERNANCE

Les principes énoncés ci-dessous aspirent à lutter contre les déficiences opérationnelles et de gouvernance qui ont mis la FIFA en danger. La commission propose que la FIFA, via les décisions de son Comité Exécutif et de son Congrès, entreprenne d'ambitieux changements en termes de structure de gouvernance, de procédures contractuelles et d'opérations, et ce afin d'améliorer son efficacité, de prévenir toute fraude et conflit d'intérêts, et d'augmenter la transparence.

- **Séparation claire des fonctions « politiques » et de management à la FIFA**
1. Le Comité Exécutif de la FIFA devrait maîtriser les questions stratégiques et superviser le travail des commissions permanentes et de l'administration de la FIFA. Il ne devrait pas être doté de pouvoirs exécutifs ni de responsabilités directement managériales. Pour refléter ses fonctions de manière plus appropriée, le Comité Exécutif de la FIFA devrait être rebaptisé « Conseil de la FIFA ». Dans le même temps, le nombre de ses membres devrait être augmenté pour mieux garantir les principes participatifs et démocratiques.
 2. Le Président de la FIFA devrait présider le Conseil de la FIFA et lui rendre des comptes. Le Président devrait être une sorte d'« ambassadeur » public de la FIFA et véhiculer une image positive de l'organisation.

¹ Voir annexe 1.

3. Le Secrétaire Général devrait être le directeur exécutif de la FIFA, assumant une responsabilité globale de la performance de l'administration. L'administration devrait exécuter les affaires courantes de la FIFA en mettant en œuvre les politiques et stratégies définies et dirigées par le Conseil de la FIFA. Le Secrétaire Général ne peut être remercié que par le Conseil de la FIFA.

4. La fonction de conformité de la FIFA devrait être encore renforcée par la création d'un poste de directeur Conformité de la FIFA qui aurait pour tâche de superviser le programme de conformité et rendrait directement compte au Secrétaire Général et au président de la Commission d'Audit et de Conformité.
 - 4.1 Garantir que la fonction de conformité interne est structurée conformément aux meilleures pratiques internationales.

 - 4.2 Adopter des politiques de transaction entre parties liées plus strictes – tous les employés et membres des commissions de la FIFA doivent attester sur la durée de leur conformité aux politiques de la FIFA, telles que les restrictions concernant les transactions avec des membres de leur famille proche et les procédures formelles de signalement et récusation en cas de conflits d'intérêts pour les membres de commission.

 - 4.3 Établir un code de conduite pour les partenaires commerciaux de la FIFA et le rendre consultable sur le site Internet de la FIFA. La FIFA doit s'imposer des normes éthiques élevées et toute personne souhaitant faire affaire avec elle devra aussi s'y astreindre.

 - 4.4 Fournir à tous les employés, officiels et membres des commissions une formation au Code d'éthique de la FIFA, au code de conduite des affaires, aux procédures anti-corruption, à la lutte contre le blanchiment d'argent et à d'autres aspects du programme de conformité.

- **Amélioration de la transparence et du contrôle financiers**

5. La transparence est la première défense contre la corruption. En travaillant en toute transparence, la FIFA peut communiquer sur et démontrer ses valeurs via ses actions. Les principes de transparence et de responsabilité à la FIFA impliquent que toutes les personnes impliquées dans l'organisation doivent comprendre la structure de gouvernance, les politiques et procédures et, surtout, les finances de l'organisation.
6. Nouveau rôle du Conseil de la FIFA de définir les politiques et stratégies de création de revenus, d'imposer les critères de distribution de financements aux associations membres et d'approuver le budget de la FIFA et les comptes financiers annuels. Le Conseil de la FIFA ne devra pas avoir de rôle décisionnaire sur l'exécution des politiques pour générer ou allouer les fonds.
7. *Recettes (« Rentrées d'argent »)* – L'administration de la FIFA devra tout faire pour générer des revenus (marketing, sponsoring, recettes de la Coupe du Monde, etc.) et sera responsable auprès du Conseil de la FIFA, et devra en référer à celui-ci.
8. *Développement et dépenses (« Sorties d'argent »)*
 - 8.1 La Commission de Développement de la FIFA devra comprendre au moins trois membres indépendants pour décider des affectations spécifiques des fonds aux associations membres ou des projets nécessitant l'aide administrative de l'administration de la FIFA.
 - 8.2 La Commission des Finances, composée d'une majorité de membres indépendants (dont des membres compétents en matière financière), devra, avec l'aide administrative de l'administration de la FIFA, établir et proposer les budgets et approuver les comptes annuels en vue de leur approbation par le Conseil de la FIFA puis de leur soumission au Congrès de la FIFA.
9. La Commission d'Audit et de Conformité, entièrement indépendante et dont les membres devront être experts en matière d'audit et d'états financiers, supervisera les procédures de génération et d'affectation de fonds par l'administration de la FIFA.

- **Élections et nombre de mandats des membres du Conseil de la FIFA et du Président de la FIFA**

10. Durée des fonctions :

- Président – pas plus de trois mandats de quatre ans (consécutifs ou non), soit un maximum de douze ans.
- Membres du Conseil de la FIFA (autres que les membres *ex-officio*) – pas plus de trois mandats de quatre ans (consécutifs ou non), soit un maximum de douze ans.

11. Les membres du Conseil de la FIFA seront élus par les associations membres de la FIFA à l'occasion des congrès de leur confédération, conformément au règlement électoral de la FIFA ; cette procédure électorale devra être supervisée par la FIFA et tous les candidats devront faire l'objet d'enquêtes d'habilitation (comprenant des tests d'intégrité) menées par une Commission de Contrôle de la FIFA, indépendante, faisant partie de la Commission de Gouvernance de la FIFA nouvellement créée.

- **Transparence des rémunérations**

12. Chaque année, la rémunération individuelle du Président de la FIFA, de tous les membres du Conseil de la FIFA, du Secrétaire Général de la FIFA et de tout président de commission permanente indépendante et de tout organe juridictionnel devront être divulguées.

13. La rémunération annuelle de ces individus sera contrôlée et approuvée par une Commission de Rémunération faisant partie de la Commission d'Audit et de Conformité et s'appuyant sur l'analyse des rémunérations d'autres organismes.

- **Principes universels pour les confédérations et les associations membres**

14. Chaque association membre de la FIFA ainsi que chaque confédération devra se conformer aux principes de bonne gouvernance. En conséquence, leurs statuts respectifs devront contenir un minimum de dispositions garantissant entre autres :
- la neutralité politique et religieuse ;
 - l'interdiction de toute forme de discrimination ;
 - la prévention de toute forme d'ingérence politique ;
 - l'indépendance des organes juridictionnels (séparation des pouvoirs) ;
 - le respect des Lois du Jeu et des principes de loyauté, intégrité sportive et fair-play ;
 - une claire définition des compétences des organes décisionnels ;
 - la prévention de conflits d'intérêts ;
 - le respect des principes de démocratie représentative ;
 - la conduite d'audits indépendants des états financiers annuels.

La commission estime que le processus de réformes actuel donne l'occasion unique d'une refonte et d'une amélioration de la gouvernance du football, qui serait insufflée depuis le sommet, garantissant que les réformes nécessaires soient faites au niveau de la FIFA mais aussi que chaque association membre et chaque confédération observe et respecte les principes de bonne gouvernance.

- **Renforcement de la reconnaissance du rôle et de la promotion des femmes dans le football**

15. La FIFA doit reconnaître que les femmes représentent la plus grande opportunité de croissance et de développement du football et que la gouvernance du football à tous les niveaux se doit d'inclure davantage de femmes afin de contribuer à ce que l'environnement et la culture de prise de décision soient plus diversifiés.

16. Le nombre de femmes siégeant au Conseil de la FIFA avec un droit de vote doit être augmenté de manière significative. Au Conseil de la FIFA, chaque confédération devra réserver à une femme au moins un de ses sièges avec droit de vote.
17. Les objectifs statutaires de la FIFA devront inclure la promotion du développement du football féminin et l'entière participation des femmes à tous les niveaux du football, y compris les domaines de la gouvernance et de la technique. En outre, toutes les associations membres et toutes les confédérations devront s'engager à respecter les femmes et promouvoir l'égalité des sexes dans tous les aspects du football.

**PRINCIPES VISANT À ENCOURAGER UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS
MEMBRES ET DES ACTEURS DU FOOTBALL AU SEIN DE LA FIFA**

La commission a la ferme conviction qu'en plus des réformes structurelles proposées, un élément clé du processus de réformes global est le niveau de participation à tous les niveaux de la FIFA. Davantage de participation contribue à la promotion de la démocratie et de la transparence, et permet aussi à la FIFA de se moderniser et de mieux faire face aux défis à venir.

En conséquence, il est important que le Conseil de la FIFA s'agrandisse et devienne plus représentatif², il est important que les femmes aient un rôle accru dans la gouvernance du football à tous les niveaux, il est important que les principaux groupes de parties prenantes que sont les clubs et les joueurs aient leur place dans les commissions de la FIFA concernées, et il est important que la FIFA organise et facilite des débats réguliers entre tous ses membres. Dans le sillage de cette décision, et d'un point de vue purement sportif, il serait également cohérent avec les réformes suggérées que davantage d'associations membres aient la possibilité de participer à la compétition phare de la FIFA, à savoir la Coupe du Monde.

² Voir annexe 2.

- **Transformation des commissions permanentes**

18. Le nombre de commissions permanentes doit être réduit de vingt-six à neuf afin d'améliorer l'efficacité et d'assurer que toutes les associations membres soient impliquées de manière plus pertinente, plus efficiente et sexuellement plus égalitaire dans les processus décisionnels de la FIFA.
19. Les associations membres doivent davantage s'impliquer au sein de la FIFA, pas moins. La FIFA devra organiser au moins une fois par an une conférence impliquant toutes ses associations membres pour promouvoir les principales valeurs et missions de l'organisation, afin d'y débattre des enjeux stratégiques les plus importants pour le monde du football comme par exemple le développement, l'intégrité, la responsabilité sociale, la gouvernance, les droits de l'homme, le racisme, le trucage de matches, l'égalité des sexes, la protection des sportifs propres, le football de jeunes et la sécurité.
20. La Commission d'Audit et de Conformité et les organes juridictionnels doivent conserver leur indépendance.
21. Des critères concernant le nombre minimum de membres indépendants devront être fixés par la Commission des Finances, la Commission de Développement et la Commission de Gouvernance.
22. Une nouvelle définition de l'« indépendance »³ devra être introduite dans les règlements de la FIFA afin de déterminer la notion de membre indépendant.
23. Les autres commissions devront se composer de représentants des associations membres, d'experts du domaine concerné et des parties prenantes concernées.

³ Voir annexe 3.

24. Une Commission des Acteurs du Football nouvellement créée devra se composer de représentants des principales parties prenantes du football, comme par exemple les joueurs et les clubs. Il est vital pour l'avenir de la FIFA et de son évolution vers plus de transparence et d'inclusion que soient impliquées les parties prenantes dans les processus décisionnels. Cette nouvelle commission sera une plateforme importante et appropriée pour garantir la transparence et l'approche participative.

- **Plus large participation pour la Coupe du Monde masculine**

25. Afin d'améliorer l'universalité de la FIFA et d'élargir la base de participation aux compétitions majeures, le nombre d'équipes participant à la compétition finale de la Coupe du Monde masculine devrait passer de trente-deux à quarante équipes.⁴

26. Les Statuts de la FIFA devront prévoir que l'organisation de deux éditions consécutives de la Coupe du Monde masculine ne pourra pas être attribuée à des membres d'une même confédération.

- **Développement du football et ressources**

27. Il conviendra d'établir des voies et moyens pour réduire les frais de l'administration de la FIFA et les coûts opérationnels des compétitions de la FIFA afin de pouvoir augmenter les fonds disponibles pour le développement du football, lequel doit rester l'objectif principal de la FIFA.

28. La FIFA doit s'efforcer de garantir que le football soit, avec les ressources appropriées, accessible à toute personne souhaitant le pratiquer, indépendamment de son sexe ou de son âge.

⁴ Voir annexe 4.

- **Renouveau de la FIFA**

29. Le processus de réformes qui doit être lancé lors du Congrès de la FIFA en février 2016 doit être le début d'une nouvelle ère. Afin d'épauler la nouvelle direction dans la mise en œuvre du processus de réformes dès son lancement, la commission propose que son président désigne un comité consultatif, de cinq membres tout au plus, dont la mission sera d'assister temporairement la FIFA dans les premières étapes de la mise en œuvre de ses réformes.

* * *

Commission des Réformes de la FIFA 2016

François Carrard (président)	Suisse
Le cheikh Ahmad Al Fahad Al Sabah	Koweït (AFC)
Kevan Gosper	Australie (AFC)
Hany Abo Rida	Égypte (CAF)
Constant Omari Selemani	RD Congo (CAF)
Victor Montagiani	Canada (CONCACAF)
Samir A. Gandhi	États-Unis (CONCACAF)
Gorka Villar	Espagne (CONMEBOL)
Wilmar Valdez	Uruguay (CONMEBOL)
Sarai Bareman	Nouvelle-Zélande (OFC)
Dawud Bahadur	Nouvelle-Zélande (OFC)
Gianni Infantino	Suisse (UEFA)
Alasdair Bell	Écosse (UEFA)

Représentants de la FIFA

Markus Kattner

Marco Villiger